

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 12/12/2024

DEL-12122024-16

**Date de
convocation :**
04/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à BELPECH, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

**Nombre de
conseillers :**
- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 6
- votants: 46

**Date de
publication :**
.....
....

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florian GRIMMONPRE par Roselyne RIOS, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Pascale RASTOUIL par Catherine LASSALLE.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région au titre de la Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que la dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne (DIE), portée par la Région Occitanie dans le cadre de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028, permet d'apporter un financement supplémentaire pour certains projets portés par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM),

Certifié exécutoire pour
avoir été :

- transmis au contrôle de

Considérant que cette dotation constitue une enveloppe annuelle

légalité le:
- publié le:

maximale de cent mille euros (100 000 €),
quatre communautés de Communes constituées
Lauragais,

Considérant que le financement au titre de la DIE prend la forme d'une subvention représentant au maximum 25% des dépenses éligibles, avec un minimum de deux mille euros (2 000 €),

Considérant que la CCPLM dispose de deux projets, déjà programmés, en matière de tourisme et de mobilité, susceptibles d'être éligibles à l'enveloppe,

Considérant que le Président s'engage à rendre compte au Conseil Communautaire des demandes de subventions au titre de la DIE effectuées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention pour un coût d'opération 224 118 € au titre des politiques de mobilité et tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

